





Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-76**

Séance publique du

31 mars 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150331- lmc164452-DE-1-1
Date de signature : 02/04/2015
Date de réception : jeudi 2 avril 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : VILLE D'AIX-EN-PROVENCE C/ SPA REFUGE DU RÉALTOR - POURVOI EN CASSATION ET DEMANDE DE SURSIS À EXÉCUTION DE L'ORDONNANCE DE RÉFÉRÉ DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE N°1500328-3 DU 16 FÉVRIER 2015 - AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Le 31 mars 2015 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 20/03/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Christine BERNARD à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Raoul BOYER à Madame Catherine ROUVIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME à Madame Charlotte BENON.

Excusés sans pouvoir :

Madame Patricia BORRICAND, Madame Josyane SOLARI.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Etudes Juridiques & du
Contentieux

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2015

Nomenclature : 5.8

Decision d ester en justice

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : VILLE D'AIX-EN-PROVENCE C/ SPA REFUGE DU RÉALTOR - POURVOI EN CASSATION ET DEMANDE DE SURSIS À EXÉCUTION DE L'ORDONNANCE DE RÉFÉRÉ DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE N°1500328-3 DU 16 FÉVRIER 2015 - AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n°DL-2014-464 du 16 Décembre 2014, vous aviez autorisé la résiliation pour faute du délégataire, du contrat de délégation de service public de la fourrière animale et du refuge du Réaltor.

Ce contrat a été résilié, par Madame le Maire, le 19 décembre 2014. Cette décision a fait l'objet d'un recours en référé-suspension, introduit, le 16 Janvier 2015, devant le Tribunal Administratif de Marseille par l'association SPA Refuge du Réaltor, assorti d'un recours au fond devant la juridiction administrative.

Par ordonnance du Tribunal Administratif n°1500328-3 en date du 16 Février 2015, le Juge des Référés a suspendu la décision de résiliation de ce contrat.

Cette décision intervient après la reprise en régie directe, par la Ville, de ce service public et dans l'attente du jugement au fond, lequel n'interviendra pas avant une année.

Etant donné l'importance des enjeux pour la Ville d'Aix-en-Provence dans cette affaire, mais également le caractère contestable de la décision rendue, tant en fait qu'en droit, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

DECIDER d'ester en justice dans cette affaire où la Ville est demanderesse, étant précisé que la défense des intérêts de la Ville est confiée à Maître Thomas HAAS, Avocat près le Conseil d'Etat, 1 rue Edmond About, 75116 Paris ;

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué à se pourvoir en cassation près le Conseil d'Etat, suite à l'ordonnance du Juge des Référé au Tribunal Administratif ;

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué à demander un sursis à exécution, près le Conseil d'Etat, de la décision du Juge des Référé du Tribunal Administratif ;

DIRE que les frais et honoraires pourront être réglés par provisions sur factures produites par le Cabinet de Maître Thomas HAAS.

DL.2015-76 - VILLE D'AIX-EN-PROVENCE C/ SPA REFUGE DU RÉALTOR - POURVOI EN CASSATION ET DEMANDE DE SURSIS À EXÉCUTION DE L'ORDONNANCE DE RÉFÉRÉ DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE N°1500328-3 DU 16 FÉVRIER 2015 - AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 12
Suffrages Exprimés	: 41
Pour	: 41
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Jacques AGOPIAN Edouard BALDO Raoul BOYER Lucien-Alexandre CASTRONOVO Noelle CICCOLINI-JOUFFRET Charlotte DE BUSSCHERE Michele EINAUDI Hervé GUERRERA Souad HAMMAL Gaelle LENFANT Jean-Jacques POLITANO Catherine ROUVIER

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/04/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)